



Abus/provisions sur charges

Par **totokamon**, le **02/06/2008** à **22:20**

Bonjour,

J'ai quitté mon logement il y a maintenant 15 mois, et j'ai reçu aujourd'hui une facture de régularisation des charges de l'agence immobilière pour le logement que j'occupais à l'époque. J'ai occupé cet appartement en colocation pendant 6 mois, d'octobre à début avril. Le problème est que l'agent immobilier nous a vendu le contrat de location avec 110 euros par moi de charges mensuelles, qui étaient censées couvrir les charges de copropriété, le chauffage collectif et les dépenses d'eau chaude et d'eau froide. Mais mauvaise surprise, au mois de décembre (quand nous étions dans l'appartement) et maintenant aujourd'hui, on nous réclame 120 euros pour la régularisation des charges! Cela me paraissait étonnant puisque nous n'étions presque pas dans cet appartement, et que nos consommations n'étaient vraiment pas excessives. J'appelle alors l'agence, qui me dit que ce sont nos consommations d'eau qui sont à l'origine de ce surplus, et qu'il n'y a pas d'erreur puisque les compteurs sont individuels. Je regarde donc le détail, et je vois notre consommation d'eau : 46 mètres cubes d'eau pour les 6 mois! soit 30 mètres cubes d'eau par personne et par an! Je rappelle que la moyenne de consommation annuelle se situe entre 30 et 60 mètres cubes par an et par personne...

Le fait est que nous avons choisi cet appartement car nous savions que nous n'y resterions que très peu de temps, et que le fait d'avoir tout ça compris dans le loyer était intéressant... Même si ce ne sont que des provisions sur charges, moralement, ne sont-elles pas censées couvrir les consommations normales des personnes vivant dans l'appartement? Je pense avoir été trompé par cette agence qui n'a pas été honnête, puisque les consommations sont tout à fait normales (voire basses!). Les agences ont-elles le droit de faire des bails avec des provisions sur charges sur des prestations alors qu'elles savent pertinemment que les frais ne vont pas être suffisants?..

L'agence ne veut rien entendre, vers qui puis-je me tourner?..

Merci pour votre aide...